

Mémoire dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Mémoire remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

du Gouvernement du Québec

Par : Florian Burkhard

De : Ville de Québec

2024-04-06

Table des matières

[Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises](#)

[Thème 2. Approvisionnement en bois](#)

[Thème 3. Conciliation des usages](#)

[Thème 4. Développement économique et retombées régionales](#)

[Conclusion](#)

Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.

Il faut continuer de miser sur les **processus naturels de résilience des forêts**, comme le fait l'aménagement écosystémique. Nous n'avons pas les moyens de nous priver de ces processus. Les interventions en forêt ont le potentiel de nuire ou de renforcer ces processus. Il faut donc s'assurer de **profiter de ces mécanismes, peu coûteux et efficaces**, dans la lutte contre les changements climatiques.

La grande majorité des actions qui découlent des principes de l'aménagement écosystémique des forêts permettent de renforcer ces mécanismes. S'il est vrai que certaines dispositions de l'aménagement écosystémique doivent évoluer, à cause des changements climatiques, il est essentiel de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Les fondements de l'aménagement écosystémique demeurent tout à fait pertinents et méritent d'être mis en œuvre dans une perspective nouvelle de renforcement de la résilience des forêts face aux changements globaux. La réflexion pourrait d'abord s'appuyer sur les travaux du groupe d'experts de 2017¹ et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes naturels devrait constituer la base pour envisager les mesures d'adaptation à mettre en place.

De plus, le calcul des possibilités forestières **doit inclure les perturbations naturelles a priori** plutôt qu'*a posteriori*. Cette approche conduirait à l'établissement d'une réserve de précaution pour permettre de diminuer l'imprévisibilité.

Les deux images ci-dessous sont explicites quant à **l'urgence d'agir afin de favoriser et d'accélérer l'usage du processus naturels de résilience des forêts** et d'inclure les **perturbations naturelles a priori**, comme le suggère le conseil canadien des ministres des forêts, '*les effets des perturbations naturelles constituent l'un des multiples facteurs complexes qui déterminent si les forêts absorbent ou libèrent davantage de dioxyde de carbone chaque année*'².

¹ Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques, 2017. L'aménagement écosystémique des forêts dans le contexte des changements climatiques – Rapport du comité d'experts, Québec, 29 p. [Disponible en ligne.](#)

² '*Les forêts jouent un rôle important dans le cycle du carbone en absorbant le dioxyde de carbone quand elles croissent et en le relâchant quand elles meurent, se décomposent ou brûlent. Les effets des perturbations naturelles constituent l'un des multiples facteurs complexes qui déterminent si les forêts absorbent ou libèrent davantage de dioxyde de carbone chaque année*', 2024. [Disponible en ligne.](#)

Les forêts du Canada sont façonnées par des processus dynamiques

La principale cause de perturbation dans les forêts du Canada

Perturbation	Superficie (ha)	Pourcentage de la superficie forestière (%)
Zone touchée par les insectes (2017)	15 628 659	4,5 %
Zone brûlée (2018)	2 272 274	0,7 %
Zone exploitée (2017)	755 884	0,2 %
Zone déboisée (2017)	35 385	0,01 %



3

Climat : si le réchauffement dépasse 2°C

La limite de 2°C : si elle est dépassée, les rétroactions risquent d'être incontrôlables

EFFET ALBÉDO (facteur de réflexion)

La glace (entre autres) reflète les rayons du soleil



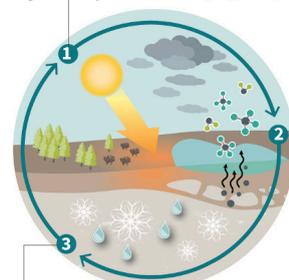
La mer se réchauffe la glace fond
La mer sombre les absorbe

L'eau plus sombre se réchauffe encore plus

Sources : IPCC, NASA, NOAA, ONU

DÉGEL DU PERMAFROST

Dégel** Rejets de méthane (CH₄) et CO₂

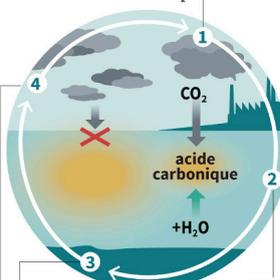


CO₂ et CH₄ s'accumulent dans l'atmosphère
Le réchauffement s'accélère
Le permafrost fond encore plus

**Aujourd'hui 25% des terres de l'hémisphère nord sont constamment gelées

ACIDIFICATION DES OCÉANS

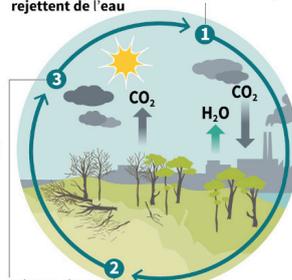
Les océans absorbent du CO₂



Plus l'océan est acide moins il peut absorber de CO₂
Plus de CO₂ stagne dans l'atmosphère
Le réchauffement s'accélère

DÉFORESTATION

Les arbres qui croissent absorbent du CO₂ et rejettent de l'eau



+ de CO₂ dans l'atmosphère
Le réchauffement s'accélère
Quand les arbres sont détruits (feu, sécheresse) ils émettent du CO₂ mais pas d'eau

Moins de pluie = plus de sécheresse et d'incendies

© AFP

4

³ Image tirée du conseil canadien des ministres des forêts, 2024. [Disponible en ligne.](#)

⁴ Image tirée d'Écotree, 2023. [Disponible en ligne.](#)

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

Je suis d'avis qu'un effort sylvicole accru serait bénéfique, à condition de respecter les éléments suivants:

- 1- Établir un plan de gestion de risque, afin de concentrer les travaux sylvicoles dans les secteurs les moins à risque face aux changements globaux;
- 2- Réaliser un suivi plus rigoureux des travaux sylvicoles, pour assurer le succès de ces travaux;
- 3- La sylviculture intensive pourrait très bien se faire sans qu'un zonage fixe soit nécessaire. Si, malgré tout, un zonage de sylviculture intensive devait se concrétiser, il faudrait alors limiter l'ampleur de l'artificialisation à l'échelle du paysage en demeurant à l'intérieur de proportions acceptables (10%)⁵;
- 4- Aucun recul environnemental au niveau du paysage ne doit découler de la sylviculture intensive, par exemple la réduction de la quantité de vieilles forêts ou encore la surreprésentation des jeunes peuplements dans le paysage;
- 5- Favoriser une sylviculture de restauration plutôt qu'une sylviculture de production de bois, de manière à prioriser le maintien du couvert forestier, pour éviter une dégradation des forêts.

⁵ Recommandation basée sur les travaux du groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?

La gestion de la forêt influence le carbone contenu dans les forêts. Plusieurs mesures peuvent permettre d'influencer positivement la gestion du carbone forestier, par rapport à la situation actuelle. Par exemple, la **préservation des vieilles forêts**, l'allongement des rotations et la diminution des coupes totales permettent de **diminuer la dette carbone**, tout en maximisant la quantité de carbone stocké dans la biomasse et dans les sols forestiers.

Les pratiques forestières maximisant la récolte du volume de bois peuvent nuire au bilan de carbone provenant de la forêt. Le Bilan provincial du carbone forestier pour la période 2023-2028⁶, produit par le Forestier en chef, montre bien que l'utilisation du territoire, par exemple la conservation par rapport à la récolte intensive, a un impact sur le carbone en forêt et la productivité des forêts. **Il est essentiel que le gouvernement développe une stratégie de gestion du carbone forestier, qui devrait inclure la conservation de vieilles forêts dans les solutions prioritaires.**

De la manière dont votre gouvernement agit main dans la main avec l'industrie forestière, cette image ci-dessous illustrera des paysages du passé **qu'aucun québécois ou qu'aucune québécoise ne pourra plus fréquenter en raison des échecs de votre gouvernement.** Vous serez responsable de ces disparitions, **un gouvernement jugé pour acte écocidaire envers son électorat** et les générations actuelles et futures, ayant agis en connaissance de cause, aveuglé par des bénéfices économiques à court terme (25 ans-50), alors que la forêt s'échelonne, se planifie sur 200 ans minimalement.

⁶ Forestier en chef, 2022. Bilan provincial du carbone forestier - Période 2023-2028, Roberval, Québec, 40 pages. [Disponible en ligne.](#)



7

⁷ Image tirée de La C.-B. appelée à revoir sa politique de protection des forêts anciennes, 2021.
[Disponible en ligne.](#)

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?

L'utilisation accrue de la sylviculture peut se faire sans zonage. L'introduction de zonages en milieu forestier représente une idée qui vient enlever de la flexibilité, à un moment névralgique où cette flexibilité est essentielle, pour faire face aux changements climatiques. Nous devons concentrer nos efforts de sylviculture dans des zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que possible la dégradation des forêts.

Si un zonage doit être mis en place, il doit s'agir d'une approche par zonage multifonctionnel. Cette approche permet d'harmoniser les usages sur un territoire donné et de définir des usages prioritaires sur ces territoires avec les utilisateurs. Bien que la production du bois doive faire partie de l'équation, elle ne doit pas être privilégiée au détriment des autres usages, sans faire l'objet de consultations avec les parties prenantes.

Il est important de ne pas exclure les zones d'aménagement intensif des lois et règlements, notamment les lois et règlements découlant de l'aménagement écosystémique. Un passe-droit environnemental bénéficie rarement de l'acceptabilité sociale. Par ailleurs, une sylviculture intensive peut se pratiquer dans le cadre de l'aménagement écosystémique, comme le montre un rapport datant de 2013⁸.

⁸ Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

Thème 2. Approvisionnement en bois

Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts?

Afin d'assurer la réalisation des objectifs des stratégies régionales de production de bois, un **suivi des objectifs et des résultats devrait être intégré dans les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques**. Cette obligation devrait être enchâssée dans la **Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier**.

Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit amorcer un processus de **réconciliation sincère avec les Nations autochtones**, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire.

Le gouvernement du Québec, de la Coalition Avenir Québec, devrait minimalement faire mieux que le gouvernement fédéral⁹ et réaliser, concrètement, davantage d'ententes avec les nations autochtones.

⁹Le Nunavut obtient la gestion de ses terres et de ses ressources, 2024. [Disponible en ligne.](#)

Thème 3. Conciliation des usages

Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques ?

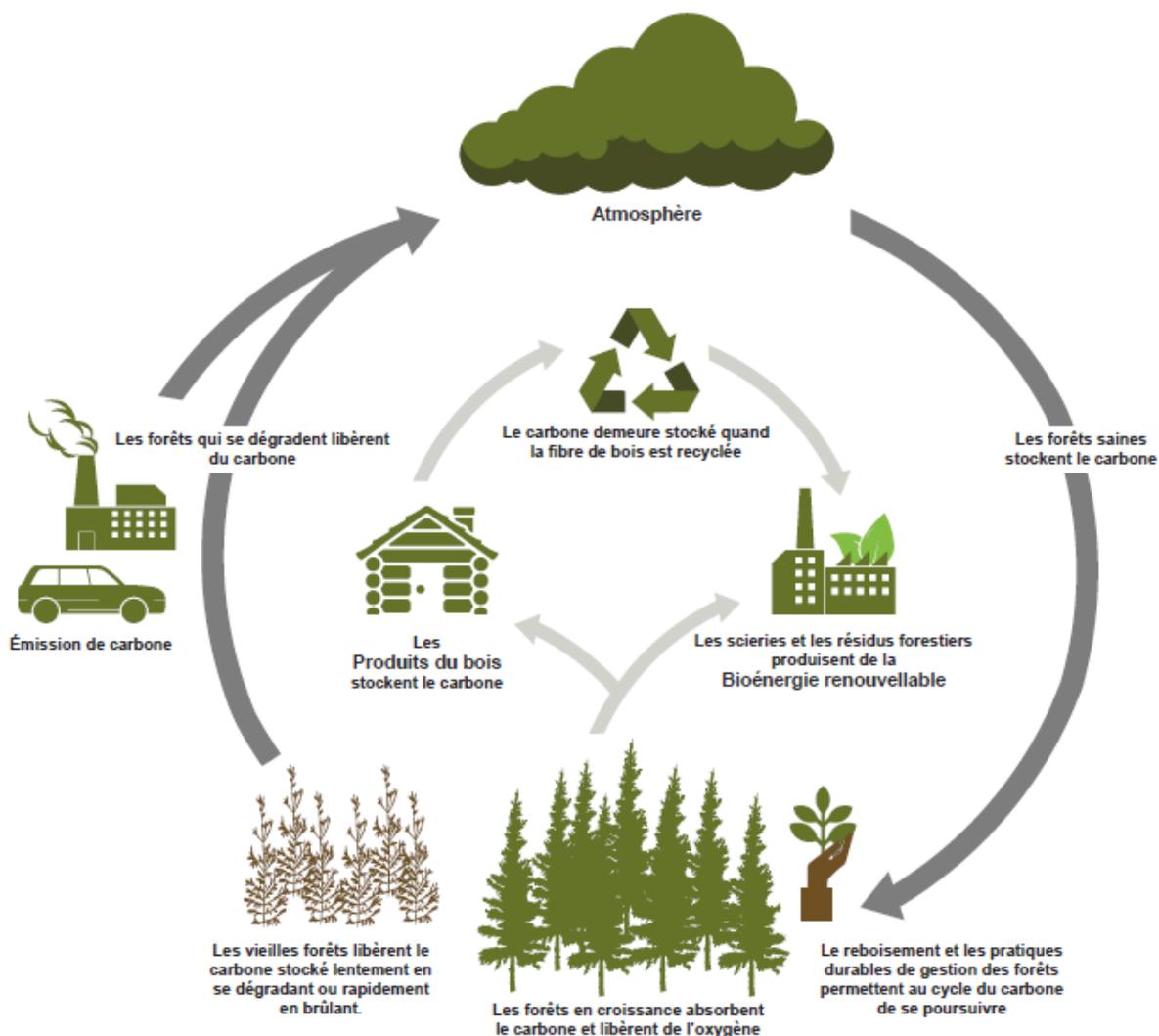
Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire travaillent actuellement avec des acteurs stratégiques, mais aussi des acteurs opérationnels. Il faut ajouter un mécanisme de consultation régionale, qui serait davantage au niveau stratégique. Avant, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire occupaient ce rôle. Il faut **recréer une instance de consultation** similaire, qui **travaille sur des enjeux stratégiques régionaux**. De même, **cette instance doit pouvoir parler d'aménagement du territoire et de gestion de toutes les ressources du territoire**, et non pas uniquement d'aménagement forestier, comme le font les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Avec les **contraintes qui s'accumulent** (changements climatiques, incendies forestiers plus fréquents et plus intenses, espèces exotiques envahissantes, engagement de protection de la biodiversité), plusieurs régions devraient connaître un manque de peuplements de qualité. Je pense que l'accumulation de ces contraintes **modifiera inévitablement la structure industrielle** dans plusieurs régions. L'augmentation de la récolte de bois présentant un haut niveau de contraintes opérationnelles, dans certaines régions, est un symptôme annonciateur. Il est essentiel que le gouvernement amorce un processus de transition économique juste du secteur forestier et de **diversification économique des communautés forestières**, afin de ne pas laisser tomber les personnes œuvrant dans le secteur forestier et les communautés forestières. Ce plan de transition juste doit être cocréé avec les travailleurs et les travailleuses, les syndicats, les entreprises et le gouvernement, incluant les Nations autochtones.

L'image ci-dessous issue du gouvernement de l'Ontario, dont le premier ministre François Legault aime tant s'identifier, devrait s'inspirer de leur façon de faire la diversification économiques des communautés forestières et de mieux communiquer sa stratégie:



10

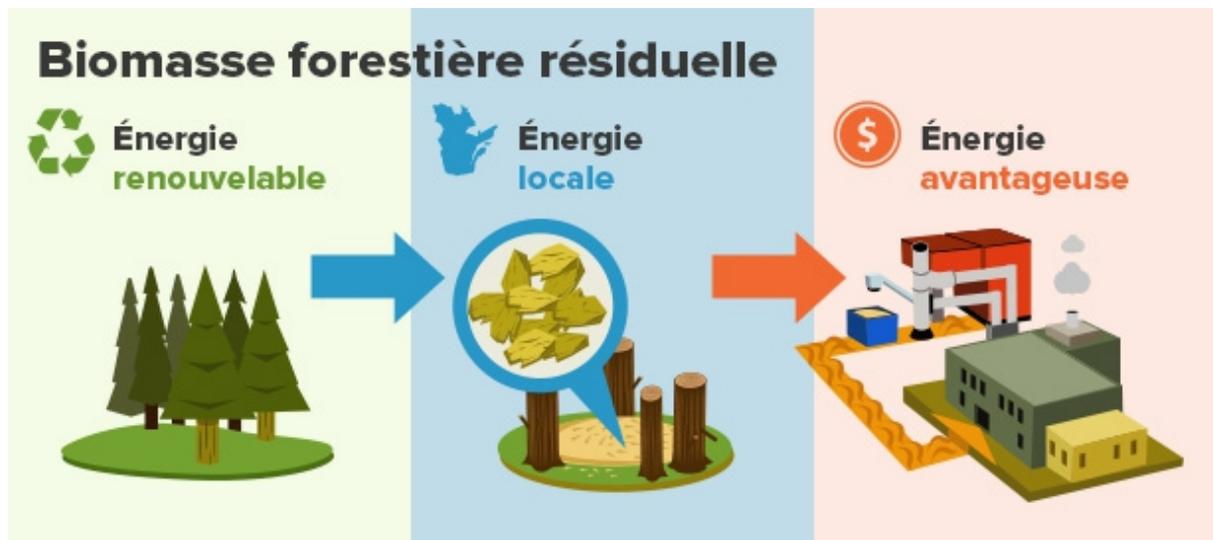
Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?

Le chauffage de bâtiments à la **biomasse forestière résiduelle**, dans un **circuit court** où l'électrification est difficile et en remplacement d'énergies fossiles, peut aider à **réduire les émissions de gaz à effet de serre**. Cependant, certaines utilisations de la biomasse forestière peuvent mener à des émissions de gaz à effet de serre de plus grande ampleur que les combustibles fossiles sur une longue période. Tous les projets d'utilisation de biomasse forestière résiduelle pour la production d'énergie devraient passer par une **évaluation des bénéfices environnementaux** et assurer des bénéfices au maximum en 2050, pour être conformes à notre objectif de carboneutralité.

Une subvention à l'achat de l'équipement de chauffage, pour les équipements visant la production d'énergie en circuit court, pourrait contribuer à favoriser cette filière.

¹⁰ Image tirée de Gouvernement Ontario, 2022. [Disponible en ligne.](#)

Je suis cependant d'avis qu'en aucun cas des arbres ne devraient être coupés spécifiquement pour créer de la biomasse forestière. L'aspect « résiduel » de la biomasse forestière est essentiel, comme le démontre l'image ci-dessous :



11

¹¹ Image tirée de Opérations forestières et de scierie, 206. [Disponible en ligne.](#)

Conclusion

Il est **primordial de conserver et de bonifier la gestion de nos forêts par les pratiques de l'aménagement écosystémique des forêts**. Le Québec ne peut pas se permettre d'aggraver la situation des forêts en ne misant uniquement (ou presque) sur **des stratégies économiques** qui favorisent la rétention et le développement de l'industrie du bois ou de continuer à vouloir absolument revitaliser les villages dépendants de l'industrie forestière, **ce sont des avenues qui ne fonctionnent pas, elles ne sont pas rentables pour les Québécois et les Québécoises** et sont désavouées depuis longtemps.

Le gouvernement du Québec doit agir avec conséquence. En 2022, la Chaire de recherche du Canada en économie écologique a réalisé une étude démontrant que la population est prête pour que son gouvernement investisse et agisse intelligemment à des fins de préservation des milieux naturels et humides et qu'il arrête de permettre du temps sur l'octroi de fonds à encore plus d'études, alors que nous avons les solutions depuis plus de 40 ans¹².

Il faut que le gouvernement de François Legault se réveille et mette en œuvre les solutions proposées par les spécialistes de la protection de la biodiversité, du climat, de la lutte aux changements climatiques et non uniquement aux spécialistes de l'industrie.

Je vous prie d'appliquer **les recommandations citées ci-dessous** et de **les ancrer au sein de règlements et de loi** qui auront des effets positifs largement rentable économiquement, soutenable pour le tourisme et viable pour la biodiversité et la lutte aux changements climatiques, autrement, votre gouvernement sera imputable de ces échecs prévisibles issus de votre dissonance cognitive.

Cordialement,

Florian Burkhard

¹² Les Québécois prêts à payer plus pour préserver les milieux humides, 2022. [Disponible en ligne.](#)